Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cabinet **Mission défense** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/MD/2016-282** **01/04/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/06/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Candidatures pour la 206ème session régionale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) NANTES – BREST du 7 novembre au 15 décembre 2016.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF ADMINISTRATION CENTRALE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEIR ETABLISSEMENTS PUBLICS - OFFICES DELEGUES DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier ministre a notamment pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la Nation pour leur permettre, autour d'un thème précis, de mieux appréhender les problématiques de défense et de sécurité au travers de conférences, de missions d'études et de débats contradictoires. Ces problématiques ne traitent pas que de la défense militaire et civile, elles abordent de plus en plus la défense économique et les relations internationales. Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit bien représenté.

Une session régionale se tiendra à NANTES et à BREST. Elle est destinée en priorité aux candidats de la Zone de défense et de sécurité ouest (Régions Bretagne et Pays de la Loire).

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier ministre a notamment pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la Nation pour leur permettre, autour d'un thème précis, de mieux appréhender les problématiques de défense et de sécurité au travers de conférences, de missions d'études et de débats contradictoires. Ces problématiques ne traitent pas que de la défense militaire et civile, elles abordent de plus en plus la défense économique et les relations internationales. Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit bien représenté.

Une session régionale se tiendra à NANTES et à BREST. **Elle est destinée en priorité aux candidats de la Zone de défense et de sécurité ouest (Régions Bretagne et Pays de la Loire)**.

L'objectif est de développer l'esprit de défense et sensibiliser aux questions internationales en formant des responsables locaux, d'origines et de cultures professionnelles différentes, par l'approfondissement en commun de leurs connaissances en matière de défense, de politique étrangère, d'armement et d'économie de défense.

La session régionale comprend environ 70 auditeurs, âgés de 30 ans et plus, civils et militaires. Ils sont choisis, entre autres, parmi les personnalités civiles, élus locaux, nationaux et européens, militaires et fonctionnaires de catégorie A / A+.

Les activités s'échelonnent :

Séance d'ouverture : lundi 7 novembre 2016 à Nantes
Semaine 1 : lundi 7 novembre au jeudi 10 novembre 2016 à Nantes
Semaine 2 : mardi 15 novembre au vendredi 18 novembre 2016 à Brest
Semaine 3 : mardi 29 novembre au vendredi 2 décembre 2016 à Nantes
Semaine 4 : mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre 2016 à Nantes
Journées de clôture : mercredi 14 décembre et jeudi 15 décembre 2016 à Nantes

Les journées d'études sont partagées entre conférences/débats au cours desquelles sont présentés les grands enjeux géopolitiques actuels, la politique de défense de la France, les défis du renseignement, l'intelligence économique. Le programme comporte plusieurs visites de d'installations militaires ou liées à la défense.

Les auditeurs doivent présenter une forte motivation personnelle ainsi qu'une aptitude au travail en groupe, fondamental dans les méthodes de travail de l'IHEDN.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

Je vous serais donc obligé de rechercher parmi les agents de votre direction, service ou organisme, ceux qui, remplissant les conditions rappelées ci-dessus, seraient intéressés par cette session régionale et de me les faire connaître **pour le 17 juin 2016 au plus tard** afin de me permettre d'établir la liste des auditeurs retenus et de la présenter au Directeur de l'IHEDN.

Le dossier de candidature devra comporter :

- une pré - inscription sur le site internet de l'IHEDN (www.ihedn.fr – rubrique : formations nationales/sessions régionales)
- une fiche de candidature de l'intéressé(e) (modèle joint en annexe), transmise sous couvert de son supérieur hiérarchique, avec mention de son avis (elle peut être retirée auprès de la préfecture du département de résidence du candidat),

- une lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- un curriculum vitae,
- un formulaire « engagement à l'assiduité » complété,
- une photographie d'identité couleur, récente.

Les dossiers de candidatures devront être déposés auprès:

- de la préfecture du lieu de résidence,
- de la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda Zenou, tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Bureau des
Sessions en région
Tél : 01 44 42 47 20
Fax : 01 44 42 40 06

206e session en région
Dossier de candidature

Nantes/Brest
(2016)

La 206e session en région se déroulera à Nantes et Brest du 7 novembre au 15 décembre 2016.
Elle est destinée en priorité aux candidats de la zone de défense et de sécurité ouest (régions Bretagne et pays de la Loire).

Calendrier de principe :

Journée d'ouverture : lundi 7 novembre 2016	Nantes
Journées d'études :	
du lundi 7 novembre au jeudi 10 novembre 2016	Nantes
du mardi 15 novembre au vendredi 18 novembre 2016	Brest
du mardi 29 novembre au vendredi 2 décembre 2016	Nantes
du mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre 2016	Nantes
Journées de clôture : mercredi 14 décembre et jeudi 15 décembre 2016	Nantes

Fonctionnement et présence : Les journées d'études sont partagées entre conférences et travaux en comité. Le programme comporte plusieurs visites de formations militaires ou de sécurité civile ainsi que des établissements industriels ayant trait à la défense.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'une présence effective de toute la journée pendant la durée des travaux.

La qualité d'auditeur est conférée par arrêté du Premier ministre avec parution au Journal Officiel de la République française à l'issue de la session et **en fonction de l'assiduité à la session.**

Participation : 55 à 72 participants soit : 8 à 12 officiers supérieurs,
16 à 20 fonctionnaires,
31 à 40 représentants du secteur privé.

⇨ La date limite de réception des dossiers de candidatures par l'Institut est fixée au vendredi 8 juillet 2016

Attention :
Cette date tient compte du dépôt préalable de votre dossier à la préfecture de votre lieu de résidence ou auprès de votre hiérarchie chargée de nous le retourner avant ce délai de rigueur
(Dans tous les cas, prévoir 7 semaines entre le dépôt du dossier et sa réception par l'Institut).

CONTACT à l'IHEDN – DAN/ BSR – ADC Caroline CHASBOEUF
1, Place Joffre – 75700 Paris SP 07
Tél : 01-44-42-47-20
Courriel : caroline.chasboeuf@ihedn.fr - Site Internet : www.ihedn.fr rubrique "formations" - sessions en région

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les candidats doivent être âgés d'au moins 30 ans.

Les auditeurs sont sélectionnés parmi :

- Les magistrats et fonctionnaires d'un rang équivalent à celui d'administrateur civil de première classe,
- Les fonctionnaires de catégorie A appelés à exercer de hautes responsabilités,
- Les professeurs et cadres du corps enseignant,
- Les militaires d'active d'un rang au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou équivalent,
- Les personnalités civiles exerçant des responsabilités importantes dans les différents secteurs d'activités économique, social, scientifique, juridique et culturel, ainsi que dans la presse écrite ou audiovisuelle.

DEMARCHE A SUIVRE PAR LE CANDIDAT

1- Se pré-inscrire sur le site Internet de l'IHEDN : (www.ihedn.fr – rubrique "formations" – « sessions en région »)

2- Retirer le dossier de candidature :
Il peut être retiré auprès de la préfecture du département de résidence (SIDPC) ou téléchargeable sur le site de l'IHEDN (www.ihedn.fr - rubrique "formations" - « sessions en région »)

3- Remplir le dossier de candidature (retourner obligatoirement une copie en format numérique à l'IHEDN à l'adresse suivante : session.en.region@ihedn.fr) :

- fiche de candidature dûment complétée,
- lettre de motivation manuscrite de deux à trois pages,
- curriculum vitae,
- document d'engagement à l'assiduité,
- document d'engagement de prise en charge des droits d'inscription (sauf pour les militaires d'active)
- photographie d'identité couleur récente,
- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité nationale ou passeport).

4- Déposer le dossier de candidature :

- Pour les candidats du secteur privé et du secteur public (sauf les ministères cités ci-dessous) à la préfecture de leur département de résidence (SIDPC),
- Pour les militaires, les fonctionnaires du ministère de la défense, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès de leur hiérarchie (via le rectorat pour l'éducation nationale).

SUIVI DU DOSSIER

- **Dossier de candidature du secteur privé et du ministère de l'intérieur déposé à la préfecture du département de résidence :**
  La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense et de sécurité qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. La préfecture de zone de défense et de sécurité transmet ensuite les dossiers à l'IHEDN.
- **Dossier de candidature du secteur public (excepté le ministère de l'intérieur) déposé à la préfecture du département de résidence :**
  La préfecture du département émet un avis et transfère le dossier de candidature à la préfecture de la zone de défense et de sécurité qui centralise les dossiers pour l'ensemble de la zone de défense. Le dossier complet est adressé ensuite au haut fonctionnaire de défense du ministère concerné (sauf les ministères cités ci-dessous). Puis le haut fonctionnaire de défense transmet le dossier à l'IHEDN.
- **Dossier de candidature des militaires, fonctionnaires du ministère de la défense, de la justice, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
  Les candidats transmettent leurs dossiers par la voie hiérarchique. Ces dossiers sont ensuite adressés par les états-majors (EMAT, DRHAA, DPMM, DGGN, DCSEA, DCSSA, DSCA, EMA) ou par le haut fonctionnaire de défense du ministère concerné directement à l'IHEDN.

CENTRALISATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- **Préfecture de la zone de défense et de sécurité ouest :**
  État major interministériel de zone – 28, rue de la Pilate SC 40725 - 35207 Rennes Cedex 2
  Mme Christine JAM (christine.jam@interieur.gouv.fr) - 02 99 67 74 23

- **Haut-fonctionnaires de défense des ministères concernés** (candidats du secteur public sauf intérieur)

ASSOCIATIONS REGIONALES DE L' IHEDN

La zone concernée par le recrutement comprend trois associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale. Ces associations sont les suivantes :

AR 5 - Association des auditeurs "Bretagne occidentale" : Finistère
Présidée par Alain HOULOU
Courriel : a.houlou@hotmail.fr

AR 6 - Association des auditeurs "Haute-Bretagne" : Côtes d'Armor – Ille et Vilaine - Morbihan
Présidée par Jean-Marc HAINIGUE
Courriel : jean-marc.hainigue@morbihan.gouv.fr

AR 17 - Association des auditeurs "Pays de la Loire" :
Présidée par Denis FOUGERAY-BREVET
Courriel : defoubre@orange.fr ; ihednar17pdt@yahoo.fr

COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 300 € pour tous les candidats. Elle est gratuite pour les militaires français.

Institut des hautes études de défense nationale

Sessions en région
1, Place Joffre – 75700 Paris SP 07
Tél : 01 44 42 47 20
caroline.chasboeuf@ihedn.fr

Nov Déc 2016
206e session en région
NANTES/BREST

FICHE DE CANDIDATURE

dactylographiée ou manuscrite en lettres capitales avec accents

Joindre **obligatoirement** une photographie d'identité récente

I. ETAT CIVIL :

NOM.....NOM DE JEUNE FILLE .....

PRENOMS (**Souligner le prénom usuel**) .....

Date et lieu de naissance : ..../...../..... à .....

Département ou pays de naissance ..... Nationalité. .....

Situation de famille ☐ Marié (e) ☐ Célibataire ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf (ve)

Adresse **privée**

.....

.....Code postal .....Ville .....

Téléphone ...../ ...../ ...../ ...../ ..... **Portable**. ...../ ...../ ...../ ...../ ..... Courriel.....

II. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

☐ Secteur public, Ministère d'appartenance : ..... ☐ Secteur nationalisé ☐ Secteur privé

☐ Secteur militaire : Arme :..... Origine : ..... Grade .....

Profession, grade, niveau de responsabilité **(1)** : .....

.....

Adresse **professionnelle**

.....

..... Code postal ..... Ville .....

Téléphone ...../ ...../ ...../ ...../ ..... Fax. ...../ ...../ ...../ ...../ ..... Courriel .....

III. DIPLOMES CIVILS ET MILITAIRES, expérience acquise :

.....

.....

.....

SITUATION MILITAIRE (2)

Position : ☐ Rayé des réserves ☐ Honorariat ☐ Exempté ou réformé

☐ Appartient aux réserves

Armée : ☐ Terre ☐ Marine ☐ Air ☐ Services communs aux trois armées **(3)**

Arme ou service : ..... Grade : ..... Date de prise de rang : ...../...../.....

Organisme d'administration dans les réserves : .....

IV. DIVERS (fonctions électives ou collégiales, syndicales, autres)

.....

V. QUESTIONNAIRE

- **Avez-vous suivi une session de l'IHEDN ?**

☐ OUI : ☐ session nationale n°……..…….. Année : ……./……../..……
☐ session régionale n°……. Lieu :……..…..…… Année : ……./……../..……
☐ séminaire IHEDN-Jeunes n°…….. Lieu :……..…..…… Année : ……./……../……..
☐ NON

- **Avez-vous déjà été candidat à une session de l'IHEDN ?**

☐ OUI : ☐ session nationale n°……..…….. Année : ……./……../…….
☐ session régionale n°……. Lieu :……..…..…… Année : ……./……../…….
☐ séminaire IHEDN-Jeunes n°…….. Lieu :……..…..…… Année : ……./……../……
☐ NON

- **Comment avez-vous connu l'IHEDN ?**

☐ Médias ☐ Internet ☐ Association régionale
☐ Contact par l'Institut ☐ Service formation RH ☐ Relations (personnelles/professionnelles)
☐ Autres (préciser) .....
.....

VI. SUIVI ADMINISTRATIF

Carte d'identité n°: .....
ou
Passeport °: .....

Date de délivrance : .....Date de fin de validité : .....

Autorité de délivrance : .....

Le dépôt de cette candidature implique l'engagement :

- **D'une présence permanente pendant toute la durée la session.**
- **De prendre une part active ultérieurement à la promotion de la culture de Défense.**

Je donne mon accord pour que ces renseignements soient réunis sous la forme d'un listing informatique (conservé à l'IHEDN) et pour que mes nom, prénom et profession figurent sur la liste des auditeurs qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Institut.

☐ Oui, je donne mon accord ☐ Non, je ne donne pas mon accord

A……., le…….

(Signature)

- OBSERVATIONS IMPORTANTES -

- L'Institut souhaite réunir des auditeurs possédant déjà une solide expérience de leur fonction ou de leur profession et susceptibles de disposer encore d'un large champ d'activités. ***Cette considération fait réserver l'admission aux candidats dont l'âge est de 30 ans ou plus*.**
- Les auditeurs relevant du secteur public sont proposés par leur administration. Ils doivent donc rechercher l'accord de leurs instances hiérarchiques sur le plan de l'opportunité du service.

(1) *Profession, emploi, niveau de responsabilité ; il est nécessaire que soient clairement indiquées la nature de l'activité et l'étendue des responsabilités plus spécialement pour les auditeurs du secteur privé.*
(2) *Il est précisé que le fait d'être officier de réserve ne constitue pas un critère pris en considération pour la sélection des auditeurs*
(3) *Gendarmerie, service des essences, service de santé, service du commissariat des armées*

Bureau des
Sessions en région

ENGAGEMENT
DE RESPECTER L'OBLIGATION D'ASSIDUITE
PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA SESSION

ET

DE PARTICIPER AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS REGIONALES

Dates de la session en région concernée :

du lundi 7 novembre 2016 au jeudi 15 décembre 2016

Le (la) candidat(e)

Je soussigné(e)....., si je suis admis(e) à la 206e session en région de l'IHEDN qui se déroulera à NANTES et BREST,

1. m'engage à suivre de façon régulière et prioritaire, les conférences, les visites de sites militaires et civils et les travaux de comités pendant les périodes suivantes :
   - quatre semaines (semaine de 4 jours),
   - une dernière séquence répartie sur deux jours, consacrée à la restitution des études menées au cours de la session.
2. avoir pris connaissance des différentes missions assignées aux membres des associations régionales des auditeurs de l'IHEDN et de la recommandation qui m'est faite d'adhérer à l'une d'entre elles à l'issue de la session et à participer activement à ses activités en y apportant mes compétences dans le ou les domaines suivants :
   ……
   ……
   ……
   ……

Fait à **le**

Signature

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS REGIONALES DE L'UNION-IHEDN

Bureau des sessions
en région

L'engagement des auditeurs se prolonge au-delà des sessions régionales et poursuit quatre objectifs :

- maintenir et renforcer les liens entre les auditeurs de l'IHEDN,
- développer l'esprit de défense dans la nation
- contribuer à la réflexion sur la défense nationale et apporter son concours à l'Institut pour l'accomplissement de sa tâche
- entretenir les compétences en matière de défense globale acquises durant la session.

Cette action se concrétise à travers l'adhésion et la participation aux travaux des 32 associations régionales qui couvrent l'ensemble du territoire national.

Le rôle des membres de ces associations consiste principalement à :

- collaborer à l'organisation de conférences ;
- participer à l'organisation de colloques ;
- organiser des visites ciblées dans le domaine de la Défense ;
- coopérer aux travaux d'études annuels ;
- participer, au sein des Trinômes Académiques, à l'expansion de la culture de défense ;
- prendre des responsabilités de « Conseiller de Défense » auprès d'un préfet ;
- animer les « Correspondants Défense » des communes ;
- participer aux « Relais IHEDN-Intelligence Economique » auprès des PME-PMI ;
- apporter une contribution à la communication des actions menées par l'Association ;
- contribuer au recrutement des nouveaux auditeurs de toutes les sessions et de tous les séminaires organisés par l'IHEDN ;
- apporter une aide logistique ou administrative.

Il est donc recommandé aux futurs auditeurs de concourir à l'une de ces activités, en y apportant leur expérience et leur savoir-faire.

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

à la 206e session en région de l'IHEDN
Nantes et Brest du 7 novembre au 15 décembre 2016

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS…) :
.....

.....

Le candidat lui-même (autofinancement) : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (tél., courriel) : .....

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (Tél., courriel) : .....

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

Coordonnées (Tél., courriel) : .....

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e), ...

agissant en qualité de .....,

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 206e session en région de l'IHEDN, d'un montant de *(en toutes lettres)* ……dès l'acceptation de la candidature de M. /Mme (*prénom nom)* ……

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les **droits d'inscription** sont de 300 € pour tous les auditeurs. La formation est gratuite pour les militaires français d'active.

L'IHEDN prend en charge :
- les repas de midi,
- la 2ème semaine de stage en pension complète.

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota :
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation des auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS…) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.